

Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain

05 avril 2012



Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Compte-tenu de la création de l'Université de Lorraine au 1^{er} janvier 2012, une mise à jour des consignes relatives à **l'affiliation de la production scientifique** est nécessaire. Vous trouverez ci-joint les nouvelles modalités que nous vous demandons **d'utiliser et de communiquer aux personnels placés sous votre responsabilité**.



Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous réserverez à cette **disposition fondamentale pour la visibilité de la production scientifique des établissements**.

Les établissements membres du CCOSL,



Université de Lorraine
L'Administrateur Provisoire

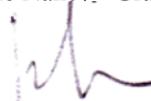

Jean-Pierre Finance

CNRS
Le Délégué Régional Centre-Est

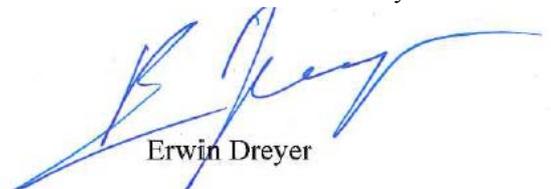

Philippe Piéri



Inria
Le Directeur du centre de
recherche Nancy.- Grand Est


Karl Tombre

INRA
Le Président du Centre de Nancy


Erwin Dreyer



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

INSERM
Le Délégué Régional Grand Est


Gilles Block

CHU Nancy
Le Directeur Général


Philippe Vigouroux



**A destination des directeurs des laboratoires pour la plus large diffusion possible
et une mise en application immédiate**

Extrait de la convention de site entre les universités et les EPST en date du 20 septembre 2010 :

« Les Établissements souhaitent améliorer la visibilité des activités de recherche du site lorrain et se doter d'outils qui permettent de mesurer de manière fiable le niveau de publication et de rayonnement scientifique de leurs laboratoires. Dans ce cadre ils décident d'unifier les modalités d'affiliation, c'est-à-dire de déclaration du rattachement administratif des auteurs des publications, qu'elles demandent à leurs personnels de respecter.

Les affiliations papier conservent une grande importance, d'une part parce que l'emploi du dispositif d'archivage ouvert HAL n'est pas encore généralisé et d'autre part, parce que les affiliations figurant sur la version papier permettent d'assurer des liens entre les auteurs et leur communauté scientifique.

C'est pourquoi les Établissements, conformément aux recommandations de l'OST, conviennent de demander à leurs personnels de suivre un modèle d'écriture « multi lignes », c'est-à-dire avec autant de renvois par auteurs que de tutelles de la structure et ceci quel que soit l'employeur de l'auteur. »

L'avènement de l'Université de Lorraine au 1^{er} janvier 2012 conduit à exprimer les affiliations selon les modalités suivantes :

Dupont B.^{1,2}, Durand D.^{1,2}, Martin L.^{3,4}, Smith J.L.⁵

¹ **Université de Lorraine**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, **F-code postal**, France

² **CNRS**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, **F-code postal**, France

³ **INRA**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, **F-code postal**, France

⁴ **Inria**, Villers-lès-Nancy, **F-54600**, France

³ **INSERM**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, **F-code postal**, France

⁵ **CHU Nancy**, pôle / service, ville, **F-code postal**, France

« **Les champs obligatoires sont le ou les établissement(s) tutelle(s) ou cotutelle(s) de l'unité de recherche et le code postal.** Pour tous les établissements, le code de l'unité ainsi que son sigle et éventuellement son intitulé complet sont recommandés. Dans tous les cas, le nom de l'équipe de recherche et les adresses complètes restent facultatifs. Ces mentions pourront éventuellement être explicitées selon les usages des éditeurs soit par le biais de l'affiliation de l'auteur soit par des notes de bas de page. »

Ces modalités sont impératives et ne doivent subir aucune transformation. Ainsi :

- pas d'abréviation ni de traduction pour **Université de Lorraine**
- respect de la casse pour les intitulés de tutelles (notamment **Inria**)

*exemple de typologie : UPR 1234 ; UMR 2345 ; EA 3456 ;